

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 FEVRIER 2019

=====

L'an deux mille Dix Neuf le Quatorze Février à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 février 2019.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET - Guy DOLEATTO - Nathalie VARIGNIER - Jacques SAVEY – -Annie NAVEL – André VAUBOIN – Dominique BESSON - Philippe JANODY

Excusés : néant

Absent : néant

Nombre de votants en début de séance : 09

Mr André Vauboin est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande que soit rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville : délibération à prendre
M-Claude Savey-Garet demande que soit rajouter en questions diverses les points suivants :

- *Ecole Aranc*
- *Fermeture classe collègue Hauteville*

Points accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

3) **ADHESION GROUPEMENT COMMANDE MARCHÉ RGPD AVEC HBA :**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 novembre 2018, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à la proposition de Haut Bugey Agglomération pour passer un marché public permettant de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) mutualisé, ce qui va permettre de rationaliser les coûts de la prestation et sécuriser les pratiques.

La création de ce groupement de commandes a été approuvée par le conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération le 31 janvier 2019.

Pour permettre cette adhésion, Mr le Président de HBA propose une convention..

La délibération autorisant le Maire à signer la convention est approuvée à l'unanimité.

4) **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR REALISATION TRAVAUX SECURITE RD 34 ET 102 :**

Dans le cadre des travaux relatifs aux aménagements de sécurité sur les RD 34 et 102, ces travaux étant situés dans l'emprise du domaine public routier département, il convient d'établir une convention entre le Département et la Commune d'Aranc, précisant les engagements respectifs des 2 collectivités vis-à-vis de ce projet.

La délibération autorisant le Maire à signer la convention est approuvée à l'unanimité.

5) **CONVENTION UTILISATION SALLE POLYVALENTE**

Lors de la séance du 20 septembre 2018, le conseil municipal avait décidé que les modalités de location de la salle polyvalente seraient revues en début d'année 2019.

Annie Navel donne lecture de la nouvelle convention d'utilisation de la salle polyvalente.

Il est demandé de se renseigner pour s'assurer que le chèque de caution peut être encaissé en cas de non propreté des locaux.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

6) **COMMUNE :**

Approbation du Compte Administratif 2018

Mr le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 :

✓ Fonctionnement :	Recettes	370 760.48
	Dépenses	318 537.62

	<i>Excédent</i>	<i>+ 52 222.86 €</i>
✓ Investissement :	Recettes	198 576.38
	Dépenses	203 190.34

	<i>Déficit</i>	<i>- 4 613.96 €</i>

On constate un excédent de clôture de 47 608.90 €

Mr le Maire sort de la séance et Mme M-Claude Savey-Garet, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de voter les résultats du compte administratif 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2018.

Approbation du Compte de Gestion 2018

Mr le Maire certifie que le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier est conforme au compte administratif 2018 de la Commune.

Le compte de gestion 2018 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

☞ **Affectation des résultats 2018**

Mr le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2018 et propose les affectations suivantes :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2018 :	EXCEDENT	52 222.86 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)		4 613.96 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)		47 608.90 €
<hr/>		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTEE (OO1) :	DEFICIT	4 613.96 €

CCAS :

☞ **Approbation du Compte Administratif 2018**

Nathalie Varignier présente les résultats de l'exercice 2018, établis par Mr le Président du CCAS, Mr Daniel Mathieu :

✓ Fonctionnement :	Recettes	5 193.23
	Dépenses	3 878.28€

	<i>Excédent</i>	<i>+ 1 314.95 €</i>

On constate un excédent de clôture de 1 314.95 €

Mr le Maire sort de la séance et Mme Nathalie Varignier propose aux membres du CCAS, de voter les résultats du compte administratif 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2018.

☞ **Approbation du Compte de Gestion 2018**

Mr le Maire certifie que le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier est conforme au compte administratif 2018 arrêté par le CCAS.

Le compte de gestion 2018 est voté à l'unanimité par les membres du CCAS.

7) SUBVENTIONS 2019 :

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subvention pour l'année 2019.

Après vote, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 70 € à la Société de Pêche Aranc/Oncieu
- 50 € à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du CIS d'Hauteville Lompnès

Un courrier sera adressé à l'école de musique MUSICOLE d'Hauteville pour leur demander leur bilan financier d'activité.

8) PREVISIONS TRAVAUX 2019 SUITE COMMISSION TRAVAUX DU 6 JANVIER (rapporteur G Doléatto) :

Guy Doléatto fait le compte rendu de la commission travaux du 6 février 2019.

Les travaux prévus pour l'année 2019 :

- le Petit Patrimoine : four du Quart d'Avard, église des Pézières, lavoir de Résinand
- le four de Rougemont
- accessibilité mairie (rampe d'accès)

- Bornes incendie (3 à changer) et 2 capots à remplacer
- ralentisseur sortie sud du village(en attente des devis)

Salle polyvalente : une fuite a été constatée sur le mur côté sud de la salle polyvalente. Le lycée d'Ambérieu est intervenu avec Guy pour voir l'origine de cette fuite.

Ecole de Rougemont : fuite plafond logement RDC. L'entreprise CSC Blanc intervient vendredi matin. Ensuite il faudra prendre contact avec un plâtrier pour la réfection du plafond.

9) PROGRAMME FORETS 2019 (rapporteur Daniel Mathieu) :

Mr le Maire a fait le compte rendu du programme de la politique forêt pour l'année 2019

10) LOCATION APPARTEMENT RCD ANCIENNE ECOLE DE ROUGEMONT :

Une demande de location pour l'appartement du RDC a été déposée en mairie par un futur salarié du chantier médiéval Montcornelles. La visite de l'appartement aura lieu lundi 18 février.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la location de ce logement, sous réserve d'un garant.

11) DISSOLUTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU D'HAUTEVILLE :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture et la Sous-Préfecture ont demandé aux communes membres de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville d'approuver par délibération les conditions de dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : M-Claude Savey-Garet rappelle au conseil municipal que l'effectif du RPI est en dessous du seuil permis pour la conservation de 3 classes. L'inspecteur d'académie a confirmé que le RPI conservera ses 3 classes pour la rentrée 2019/2020.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 11 mars 2019.

- Collège : M-Claude Savey-Garet informe le conseil municipal de la fermeture de 2 classes au collège d'Hauteville. Une pétition pour le maintien de la 10^{ème} classe du collège circule actuellement. Une manifestation a eu lieu à Hauteville jeudi 14 février en présence d'élus.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 21 MARS 2019

SEANCE LEVEE A 23 h

Le Maire,

Daniel MATHIEU